

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 AVRIL 2025

Présent-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER, Présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Vice-présidente

M. Marco SOLARI, Secrétaire

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Vincent CASARES, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Nicolas LENOIR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Excusé-e-s :

Mme Séverine WEHRLI, Conseillère municipale, M. Daouda BAGAGNAN, Conseiller municipal et M. Philippe ROCHETIN, Vice-secrétaire

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Laure DEROBERT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2025**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions**
 - a) Environnement et Infrastructures du 24 mars
 - b) Aménagement et nouveaux quartiers du 31 mars
 - c) Sociale et enfance du 3 avril

- d) Culture du 7 avril
- e) Finances du 10 avril

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 159-2024 R : Crédit d'engagement de 485 000 F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).
- b) D 162-2025 R : Crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri
- c) D 164-2025 R : Crédit d'engagement de 230 000 F relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants Les Abeilles et bail de 15 ans
- d) D 165-2025 R : crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les-Ouates
- e) D 166-2025 R : Adoption du PLQ N°30'087 - « Les Cherpines » sur les territoires communaux de Plan-les-Ouates et de Confignon
- f) D 168-2025 P : Transfert de la parcelle 7522, chemin de la Mère-Voie du patrimoine financier vers le patrimoine administratif
- g) D 169-2025 P : Crédit d'engagement de 390'000 F pour l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection.
- h) D 170-2025 P : Crédit d'engagement de 780 000 F en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciens à Plan-les-Ouates
- i) D 171-2025 P : Modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune, à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3'400'000.-, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)
- j) D 173-2025 P : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2024 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre
- k) D 174-2025 P : Révision du Statut du personnel du 20 mai 2014

6. Questions

7. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Rüegger, Présidente, ouvre la séance à 20h00. Elle salue la présence de M. Magnin, Maire, de Mme Monbaron, Conseillère administrative, de M. Rodriguez, Conseiller administratif, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Elle excuse

l'absence de M. Rochetin, de M. Bagagnan et de Mme Wehrli. Elle félicite les magistrats élus pour la prochaine législature, Mme Monbaron, M. Rodriguez et M. Rochetin.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2025

Ce procès-verbal ne suscite aucune remarque ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 est approuvé par 21 oui, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire débutera le 6 mai et s'achèvera le 16 juin 2025 (jours fériés judiciaires de Pâques du 20 avril au 5 mai).

2.2 Information de l'ACG

La Présidente informe que l'ACG organise un cycle de formation pour les membres des Conseils municipaux. Deux séances traiteront de la place de la Commune dans le système institutionnel genevois, la première portant sur le cadre légal et les institutions, et la seconde sur l'aménagement du territoire. Elles auront lieu les mercredis 20 août et 15 octobre de 18h00 à 21h00. Un mail a été transféré aux intéressés.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

3.1 Elections et nouvelle législature.

M. Magnin félicite les personnes qui ont été réélues et nouvellement élues au Conseil municipal, ainsi que les 3 personnes qui continuent ou rejoignent le Conseil administratif. La dernière séance du Conseil municipal de cette législature aura lieu le 20 mai prochain et nous prendrons alors congé des personnes qui ne continuent pas au sein du Conseil municipal et du Conseil administratif. Le nouveau Conseil municipal sera installé le 2 juin ; cette séance aura lieu exclusivement avec les personnes élues. La soirée de transmission et de changement de législature, publique, aura lieu le 12 juin. Ce sera l'occasion pour la population et les associations de prendre congé des personnes qui quittent et de saluer les nouvelles élues et les nouveaux élus.

3.2 Culture

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- La Nuit est Belle a eu lieu ce week-end. 22 luminaires ont été éteints et un conte a été présenté par Catherine Gaillard, qui a rencontré un beau succès.
- Le week-end musical du mois de mars a vu sa fréquentation chuter cette année avec 23 élèves, contre 35 l'année dernière.
- La Cour des Contes, dont la programmation a été disposée sur les tables, aura lieu du 15 au 25 mai, avec quelques nouveautés, dont une yourte dans le jardin de La Julienne.
- La prochaine commission Culture du 19 mai sera transformée en commission plénière, afin que chacun puisse participer à la présentation de l'état de situation de l'organisation du 175^{ème} anniversaire de la Commune.

3.3 Action sociale

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- L'assemblée du contrat de quartier de la Chapelle / les Sciers a eu lieu avec une quarantaine de personnes présentes.
- On Stage a eu lieu le 21 mars avec plus de 650 jeunes. L'événement a plutôt bien fonctionné.
- L'inauguration du nouveau bâtiment du JAPLO a eu lieu avec les architectes et la FASE. M. Magnin remercie les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux qui étaient présents.
- L'inauguration du totem à vélo a eu lieu à Champ-Ravy, en présence d'un « nombreux public ». Il s'agit d'un projet participatif, financé par Champ-Ravy.
- Le forum d'information séniors a lieu demain de 16h00 à 18h00.
- Les rendez-vous citoyens sont prévus les 12 et 14 mai. Ils ont pour objectif d'encourager le vote des jeunes. Le débat sera mené par l'association « Et pourquoi pas ».
- La visite du centre d'hébergement de l'AMIG aux Cherpines pour le Conseil administratif et les services aura lieu le 27 avril. Une organisation sera mise en place pour des portes ouvertes, à l'instar de ce que nous avons fait pour l'abri PC pour les migrants.
- La fête des 8P aura lieu le 18 juin, une semaine plus tôt que d'habitude.

3.4 Economie

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Autour du Temps s'annonce très bien. Nous avons de nombreux retours d'entreprises. L'événement aura lieu en octobre, dans les locaux de FORPRO, et l'organisation bat déjà son plein. Le parcours horloger est complet.
- Les visites du nouveau centre Infomaniak de la Bistoquette auront lieu du 4 au 17 avril de 17h00 à 19h30. Il s'agit d'une innovation mondiale ; les appartements seront chauffés grâce au datacenter.
- Comme la presse l'a relaté, une entreprise de Plan-les-Ouates, GEESCO, a rencontré des difficultés. Nous regardons ce qui se passe avec cette entreprise que nous connaissons bien.

3.5 Ressources humaines

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Nous avons travaillé sur le Statut du personnel avec un groupe de travail. Ce point sera encore approfondi plus tard ce soir.
- M. Etemad, chef du service des Sports, quittera ses fonctions pour rejoindre la Ville de Carouge.

3.6 Sport

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Urban training propose des cours gratuits alliant marche et exercices, encadrés par un coach. Les entraînements reprennent le 6 mai et jusqu'au 14 octobre les mardis à 18h15 devant la Mairie.
- Tablar'Run : les inscriptions ouvrent le 5 mai prochain. Toutes les informations figurent sur le site internet de la Commune.

- Sport'Ouvertes aura lieu du 19 au 25 mai prochain. De nombreuses sociétés sportives accueilleront la population pour des sessions d'initiations et de démonstrations afin de faire découvrir leur sport et leur passion.

Durant cette semaine, les activités sont gratuites, ouvertes à toutes et à tous. Aucune inscription n'est nécessaire sauf pour les activités des clubs de natation et de plongée.

Des flyers détaillés seront distribués à tous les ménages les 7 et 8 mai. Les informations seront également disponibles à l'accueil de la Mairie, ainsi que sur notre site internet.

3.7 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Incivilités en mars (données communales) :
 - 4 déchets/salissures (travail conséquent sur les déchetteries)
 - 1 dommage à la propriété (1 WC endommagé au Sapay à nouveau)
- Contrat local de sécurité

Il n'y a pas eu d'action conjointe avec la police cantonale en mars.
- Interpellations avec rapport au Ministère public :
 - 2 conducteurs sans permis de conduire
 - 1 véhicule sous défaut de plaques et d'assurance
 - 2 conducteurs circulant en état d'ébriété
 - 1 conducteur de trottinette électrique interpellé. Le véhicule qui a été mesuré à 62 km/h a été séquestré.
 - 1 interpellation d'un individu porteur de plus de 100 grammes de stupéfiants, prêt à la vente. Individu remis à la police cantonale pour traitement judiciaire (cas hors compétence).
- Cambriolages (données cantonales) :

Mars 2025 : 6 (3 villas, 1 cave, 2 commerces)

Total 2024 : 14

Total 2025 : 15

3.8 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- PLQ Arare-Dessous : la séance publique pour présenter le projet de PLQ aux habitants a eu lieu le 2 avril dernier en présence d'un public nombreux et intéressé. Dans la foulée, le Canton a lancé l'enquête publique sur le dossier de PLQ. Cette enquête se déroule donc depuis le 3 avril et durera jusqu'au 5 mai. Pendant ce laps de temps, le dossier sera disponible en version papier à l'accueil de la Mairie durant les heures d'ouverture ainsi qu'en version numérisée sur le site du Canton. Le site internet de la Commune renvoie également vers les pages du site cantonal. Les observations éventuelles sont à adresser au Canton directement (Office de l'urbanisme).
- PLQ 2 des Cherpines : le vote de la délibération relative au préavis du Conseil municipal sur le PLQ 2 des Cherpines est à l'ordre du jour de ce soir. Ce PLQ constitue la première étape de la procédure d'adoption de ce document. Pour mémoire, le Conseil municipal de Confignon se détermine également ce soir sur ce sujet. Le lancement ou non d'un référendum sur le préavis du Conseil municipal conditionnera la suite des études et le planning de réalisation des logements et équipements prévus sur ce PLQ 2 des Cherpines. Le Conseil municipal sera tenu au courant de l'évolution du dossier.

- Plan Directeur Communal (PDCCom) : à la suite de la consultation publique qui n'a pas entraîné de modification majeure, le document final a désormais été transmis au Canton pour une vérification de la conformité avec le Plan Directeur Cantonal. Une fois cette étape achevée, le PDCCom devra être formellement adopté par le Conseil municipal via une résolution. Nous espérons pouvoir la déposer lors de la dernière séance du Conseil municipal de la législature en mai, en fonction du retour du Canton. Le document sera ensuite transmis au Conseil d'Etat pour validation finale.
- Commercialisation des logements PPE de la Commune au Rolliet : la Commune avait stoppé la commercialisation de ses logements PPE en raison d'une modification législative de la LGZD introduisant de nouveaux critères dans l'achat d'un appartement PPE en zone de développement. Cette loi a été combattue en justice et finalement annulée par décision de justice du 24 mars dernier, le tribunal ayant statué beaucoup plus vite que prévu. Un recours au Tribunal fédéral est néanmoins encore possible dans les 30 jours. La Commune étudie attentivement la suite qui sera donnée à ce jugement car, s'il est rendu définitif, la première commercialisation organisée par la Commune redeviendrait valable et une seconde commercialisation serait inutile. Une décision sera prise par le Conseil administratif à l'issue de ce délai de recours.

3.9 Réponse à la question écrite Q 10-2025

Mme Monbaron rappelle que la question émane de M. di Giorgio et concerne le respect des accords relatifs à la coopérative « Harmonie » et à la gestion des logements des Cherpines (réponse écrite en annexe 1).

Il demande, en 1^{ère} question, quelle est la situation actuelle concernant la gestion des attributions des logements de la coopérative des Cherpines.

Mme Monbaron répond que la Commune a signé le 19 décembre 2024 un acte de constitution d'un droit de superficie avec les coopératives Equilibre et Harmonie dans lequel un chapitre fait état des obligations des coopératives en matière d'attribution de logements (p. 17) :

- « Destiner au minimum, lors de la première mise en location uniquement, et dans la mesure du possible, cinquante pourcent (50%) des logements qu'elle construira à des personnes ayant un lien particulier avec la Commune de Plan-les-Ouates, soit par ordre de priorité :
- Aux habitants de la Commune de Plan-les-Ouates ;
- Aux anciens habitants de la Commune de Plan-les-Ouates qui voudraient revenir habiter sur la Commune, ainsi que leurs familles qui voudraient les rejoindre ;
- Aux personnes travaillant sur la Commune de Plan-les-Ouates.

A ce titre, la Commune a demandé à connaître l'état des attributions de logements mi-2024.

Le 18 juin 2024, les coopératives ont indiqué à la Commune que la partie Equilibre (50% des logements) arrivait à tenir le 50% demandé. En revanche, la coopérative Harmonie atteignait 40%, mais avait des difficultés à aller plus haut.

Ils demandaient, dans ce courrier, si la Commune était disposée à réduire le taux à 45% au lieu des 50%. La Commune a répondu par la négative le 23 août 2024 et a demandé à conserver le taux prévu.

La 2^{ème} question concerne la répartition de ces attributions.

Mme Monbaron répond que la Commune n'est pas en mesure de s'immiscer dans le processus d'attribution interne des logements au sein des coopératives qui restent souveraines dans la mesure où le taux de 50% est respecté. Il s'agit de maîtres d'ouvrage privés et le fait de leur octroyer un droit de superficie ne nous permet pas de nous substituer à leur politique d'attribution interne.

La 3ème question concerne les mesures envisagées par le Conseil administratif afin d'assurer plus de transparence et de contrôler les attributions pour éviter toute opacité ou favoritisme.

Mme Monbaron répond que, à nouveau, au-delà du strict respect de la mesure indiquée dans l'acte du droit de superficie, à savoir 50% des logements attribués à des habitants, anciens habitants ou travailleurs de Plan-les-Ouates, la Commune ne peut pas intervenir sur le processus d'attribution interne des coopératives. Elles sont souveraines et soumises, comme les autres maîtres d'ouvrage, aux mêmes dispositions légales émanant notamment de l'Office Cantonal du Logement pour l'attribution de leurs logements : taux d'occupation, taux d'effort, etc.

Le Conseil administratif s'assurera du respect de la disposition indiquée dans l'acte du droit de superficie mais ne peut pas légalement aller au-delà.

3.10 Réponse à la question écrite Q 11-2025

Mme Monbaron rappelle que la question émane de M. Bagagnan. Elle concerne la remise de billets gratuits pour les matchs du Servette FC et du Genève Servette Hockey Club (réponse écrite en annexe 2).

20 billets sont mis à disposition pour les matchs de foot et 8 pour le hockey. Tous les billets sont en général utilisés. Dans tous les cas, le service des Sports appelle l'Accueil quelques jours avant chaque match pour demander s'il reste encore des billets. Si tel est le cas, une information est publiée sur les réseaux sociaux afin que les billets encore disponibles trouvent preneurs.

La priorité est donnée aux habitants de Plan-les-Ouates qui peuvent venir retirer des billets dès l'ouverture de la Mairie, soit à 9h. Les employés communaux peuvent en bénéficier dès 9h30, s'il en reste (tous les employés communaux peuvent en bénéficier, et pas seulement ceux qui habitent dans la commune). Nous donnons les billets une semaine avant les matchs. Pour les matchs ayant lieu le week-end, nous remettons les billets dès le vendredi de la semaine précédente. Le nombre maximum de billets est de deux par personne. Nous tenons une liste des bénéficiaires afin de nous assurer que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui en profitent.

Pour des raisons de disponibilités budgétaires, il n'est pas possible d'augmenter le nombre de billets à la rentrée prochaine. Cela pourra cependant être le cas en 2026 si le budget est adapté en conséquence.

3.11 Environnement et mobilité

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Square du Clos : des arbres supplémentaires ont été plantés et une fontaine d'eau potable est en cours d'installation.
- Fontaine d'Arare : le bassin sera sablé prochainement et les joints seront refaits. Ces travaux font partie du projet de réfection de l'ensemble des fontaines qui se trouvent sur notre territoire.
- Séance sur le trafic de transit et la mobilité en général du 27 mars : le public fut nombreux et les personnes présentes se sont dites globalement satisfaites. Tous les partenaires ont pu s'exprimer, ainsi que la population.
- Séance de présentation du PLQ Cherpines 2 : le projet de réaménagement de la route de Bardonnex a été présenté également lors de cette séance, ainsi que les modifications qui seront apportées au régime de stationnement. Les places passeront en effet de zone blanche en zone bleue.
- Soirée des concierges du 9 avril : il s'agit de la 3^{ème} édition de cet événement qui réunit tous les concierges des bâtiments qui se trouvent sur notre commune. Nous avons fait une brève présentation du quartier du Rolliet, et de recyclage des déchets, avec des invités notamment de l'OCAN et de Revipac.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e.

- a) **Environnement et Infrastructures du 24 mars**
- b) **Aménagement et nouveaux quartiers du 31 mars**
- c) **Sociale et enfance du 3 avril**
- d) **Culture du 7 avril**
- e) **Finances du 10 avril**

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

- a) **D 159-2024 R : Crédit d'engagement de 485 000 F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 17 décembre 2024 (annexe 3). Elle a été renvoyée en commission Finances qui a émis dans sa séance du 10 février un préavis favorable à l'unanimité. La délibération est revenue au Conseil municipal le 11 février et a été ajournée, sur proposition du Conseil administratif, en attente d'informations supplémentaires qui sont parvenues entretemps.

En l'absence d'interventions, la Présidente soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 159-2024
par 21 oui, soit à l'unanimité.**

- b) **D 162-2025 R : Crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 18 mars 2025 (annexe 4). Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, qui a émis dans sa séance du 24 mars un préavis favorable à l'unanimité, et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 10 avril un préavis favorable également à l'unanimité

En l'absence d'interventions, la Présidente soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 162-2025
par 21 oui, soit à l'unanimité.**

- c) **D 164-2025 R : Crédit d'engagement de 230 000 F relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants Les Abeilles et bail de 15 ans**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 18 mars 2025 (annexe 5). Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, qui a émis dans sa séance du 24 mars un préavis favorable à l'unanimité, en commission Sociale

et enfance, qui a émis dans sa séance du 3 avril un avis favorable à l'unanimité, et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 10 avril un préavis favorable à l'unanimité également.

M. Thoribert fait part de sa préoccupation concernant les locaux de dépôt au sous-sol. Il espère que la place sera suffisante pour toutes les affaires de l'institution et que les usagers seront satisfaits. Il espère également que l'endroit prévu pour les poussettes sera assez grand pour les recevoir toutes, à l'abri quand il pleuvra. Il a en effet constaté dernièrement un nombre impressionnant de poussettes encolonnées près du Serpentin.

M. Magnin espère également que les locaux suffiront. Les plans ont été présentés en commission. Nous avons tenu compte de nos précédentes expériences pour le dimensionnement des locaux de stockage. Le local à poussettes a été créé en-dehors du bâtiment.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 164-2025
par 21 oui, soit à l'unanimité.**

d) D 165-2025 R : crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les-Ouates

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 18 mars 2025 (annexe 6). Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, qui a émis dans sa séance du 24 mars un préavis favorable à l'unanimité, et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 10 avril un préavis favorable à l'unanimité également.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 165-2025
par 21 oui, soit à l'unanimité.**

e) D 166-2025 R : Adoption du PLQ N° 30'087 - « Les Cherpines » sur les territoires communaux de Plan-les-Ouates et de Confignon

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 18 mars 2025 (annexe 7). Elle a été renvoyée en commissions Aménagement et nouveaux quartiers, qui a émis dans sa séance du 31 mars un préavis favorable avec un amendement pour la réalisation d'un cycle d'orientation sur le périmètre de la future ECC/ECG. La Présidente invite M. Epenoy à transmettre le texte de l'amendement au secrétariat.

M. Epenoy précise que l'amendement sera mis au point 4 des « décide ». L'objectif est d'assurer qu'un cycle d'orientation sera à disposition des habitants des Cherpines. Il serait créé sur le périmètre de la future ECC/ECG pour éviter de décaler les autres constructions prévues.

Mme Monbaron remarque que le périmètre ECC/ECG a fait l'objet d'un concours, remporté par un bureau d'architectes. La parcelle est déjà largement utilisée et recevra plus de 1000 étudiants. Il sera par conséquent très compliqué de construire encore un cycle d'orientation sur ce périmètre, d'autant plus qu'il ne s'agit pas des mêmes générations d'élèves et que ces mélanges d'âges ne sont pas souhaités en général.

M. Epenoy répond que le cycle d'orientation pourrait être construit ailleurs, mais il faut éviter de péjorer les autres projets.

Mme Saas rappelle que la commission a souhaité la création d'un cycle d'orientation sur le périmètre du PLQ, et pas forcément sur la parcelle des futures ECC/ECG. C'est un réel besoin. La commission est très inquiète que le Canton n'en ait pas prévu.

M. Thorimbert rappelle que cet amendement fait suite à des interventions répétées d'un commissaire qui faisait part de son incompréhension que dans un tel périmètre, aucun cycle d'orientation ne soit prévu. On nous a dit que les élèves iraient à Bernex, en bus. Comme il n'y a pas de restauration dans les cycles d'orientation, cela nécessiterait 2 allers et retours par jour. Un cycle d'orientation dans le périmètre serait opportun, permettrait de diminuer les trajets, et constituerait une réserve pour Plan-les-Ouates. La commission a jugé nécessaire de montrer au Canton qu'il faut se préoccuper de la création d'un tel établissement dans ce nouveau quartier qui accueillera des milliers d'habitants. Elle tire donc la sonnette d'alarme, et c'est au Conseil d'Etat de voir où cet établissement pourra prendre place.

M. Magnin remercie la commission de relever également cette préoccupation. Il rappelle que le Conseil administratif a déjà envoyé 2 courriers au Conseil d'Etat, sous cette législature et sous l'ancienne, pour exprimer son incompréhension quant au fait qu'aucun cycle d'orientation ne soit prévu dans un quartier qui accueillera 10'000 habitants. Nous avons eu chaque fois une fin de non-recevoir. Il est cependant bien de solliciter encore une fois le Canton, même si la situation est de plus en plus figée. Nous avons encore une petite chance que cela aboutisse, tant que le PLQ n'est pas adopté. Le Canton a toujours répondu que les élèves des Cherpines iraient au Vuillonex à Bernex, ceux du Vuillonex au futur cycle d'orientation de St-Mathieu, et que dans l'intervalle, du provisoire sera construit aux Voirets. D'un autre côté, le Canton dit dans la presse qu'il ne faut surtout pas surdensifier les écoles, car cela crée de tensions.

M. von Haller confirme qu'un cycle d'orientation supplémentaire est nécessaire. La commission avait préconisé d'en construire un sur le périmètre des ECC/ECG, mais nous pouvons maintenant élargir le périmètre à tout le PLQ.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet l'amendement proposé au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la délibération ainsi amendée au vote du Conseil municipal.

<p style="text-align: center;">Le Conseil municipal <u>accepte</u> la délibération D 166-2025, amendée, par 21 oui, soit à l'unanimité.</p>
--

f) D 168-2025 P : Transfert de la parcelle 7522, chemin de la Mère-Voie du patrimoine financier vers le patrimoine administratif

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 168-2025 (annexe 8) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle qu'une délibération avait été votée pour des échanges parcellaires et la constitution de diverses servitudes pour la construction du bâtiment du JAPLO. La délibération pour la réalisation des travaux a été votée en 2023. Une mutation parcellaire a été faite. Au vu de l'affectation définitive de cette parcelle, dédiée aux activités du JAPLO, il convient de la faire migrer du patrimoine financier au patrimoine administratif. Cette opération a un coût théorique ; c'est en effet comme si le patrimoine administratif achetait la parcelle au patrimoine financier. L'opération transitera par le compte des investissements, pour un montant de 2'863'200 F qui représente la valeur comptable. Ce montant sera ensuite imputé sur les comptes de fonctionnement, avec un amortissement annuel sur 30 ans dès 2025.

La Présidente informe que le Bureau préconise un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le principe de vote sur siège au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 168-2025
par 22* oui, soit à l'unanimité.**

**) majorité qualifiée, la Présidente vote.*

g) D 169-2025 P : Crédit d'engagement de 390'000 F pour l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection.

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 169-2025 (annexe 9) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que cette délibération fait suite à une motion votée en 2017. Le Conseil municipal avait chargé le Conseil administratif d'installer des caméras dans les déchetteries pour prévenir et dissuader les comportements délictueux, notamment les dépôts sauvages. Les services ont travaillé pour informer la population sur l'utilité et l'utilisation des déchetteries, en particulier aux Sciers, où des journées d'information ont été organisées. Un numéro spécial de Ouvertures a été consacré à ce sujet, qui expliquait la façon de trier les déchets, les endroits où ils peuvent être déposés, etc. Toutes ces mesures se sont révélées insuffisantes et il a été décidé de passer à une phase plus répressive avec l'installation de caméras dans certaines déchetteries.

Cette délibération vise trois objectifs :

- 1) Juguler les incivilités découlant de dépôts sauvages dans les points de collecte des déchets et améliorer la salubrité de ces lieux.
- 2) Préserver le revêtement du parking provisoire des Charrottons, très excentré, et faire cesser les usages inappropriés de ce parking, notamment les « courses » automobiles qui mettent en souffrance les pavés.
- 3) Mettre à jour les différents systèmes communaux de vidéosurveillance, uniformiser le matériel ainsi que le mode de traitement des images et centraliser le stockage de ces dernières.

Nous avons déjà un certain nombre de caméras :

- Gérées par le service des sports : couloir de la piscine du Pré-du-Camp et couloir des vestiaires du Centre sportif des Cherpines.
- Gérées par le service de la police municipale : Parking des Aviateurs, déchetterie de l'Abérieu, parking souterrain du Vélodrome et bâtiment des sports du Sapay.

Ces différents systèmes ont été installés au fil du temps, par des services différents, des personnes différentes qui les gèrent et qui ont l'autorisation de visualiser les images. Certaines caméras sont obsolètes, d'autres n'ont pas une qualité suffisante pour être efficaces. Cette délibération vise donc également à uniformiser tous ces systèmes et de faire en sorte que leur gestion incombe uniquement aux personnes autorisées au sein de la police municipale.

Mme Monbaron préconise un renvoi en commission Sécurité de cette délibération.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Sécurité et Finances.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette délibération en commissions Sécurité et Finances.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 169-2025
en commissions Sécurité et Finances.
par 21 oui, soit à l'unanimité.**

h) D 170-2025 P : Crédit d'engagement de 780 000 F en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciers à Plan-les-Ouates

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 170-2025 (annexe 10) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Magnin constate que nous arrivons enfin à présenter cette délibération, sur un sujet qui a été jugé comme prioritaire depuis le début de cette législature. Le projet a pris du temps, d'abord en raison de la crise sanitaire, puis de la bataille contre le Canton et certaines normes, au sujet de l'agrandissement de ce bâtiment. Nous avons finalement réussi à passer de 250 à plus de 500 m². Nous souhaitions une ouverture en 2026, mais ce ne sera possible qu'en 2029. C'est pourquoi la délibération prévoit également la construction d'un bâtiment provisoire qui prendra place à côté du petit terrain de foot en lisière du petit bois entre Lancy et Plan-les-Ouates. Il fera environ 150 à 200 m² et sera fonctionnel pour l'été 2026.

Cet équipement est d'une importance capitale pour cette région ; il sera cofinancé par Lancy et Plan-les-Ouates, comme les bâtiments du Sapay, à raison de 780'000 F par Commune. Le Conseil municipal de Lancy votera la même délibération. M. Magnin se réjouit de donner tous les détails en commission.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Sociale et enfance, Environnement et infrastructures et Finances.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de la délibération en commissions au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 170-2025
en commissions Sociale et enfance, Environnement et infrastructures et Finances
par 21 oui, soit à l'unanimité.**

i) D 171-2025 P : Modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune, à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3'400'000.-, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 171-2025 (annexe 11) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que le PLQ Rolliet prévoit la réalisation de deux bâtiments d'activités en bordure de la route de Base près du futur arrêt de tramway du Rolliet ; il s'agit des bâtiments H1 et J. Une convention a été signée avec Rolliet Activités SA, ainsi qu'un acte de DDP. Le taux de rente avait été calculé par rapport à l'estimation des surfaces brutes de plancher (SBP). Or celles-ci ont augmenté et le taux de rente n'a pas été adapté. Il convient donc d'apporter un avenant à l'acte de DDP avec le taux de rente qui tient compte des SBP définitives. La servitude d'usufruit doit également être adaptée pour correspondre aux SBP définitives, ainsi que le calcul de la participation aux coûts d'investissement des locaux. Le poste de police est passé de 594 m² à 680 m² et la permanence sociale de 110 m² à 116 m².

Le montant du crédit d'engagement est de F 3'400'000 TTC. Ce montant est réparti comme suit :

Coût de réalisation des locaux en semi-brut	3'123'034.00 F
Géomètre	5'000.00 F
Notaire	5'000.00 F
TOTAL du coût HT	3'133'034.00 F
TVA (8.1%)	253'775.80 F
TOTAL du coût TTC	3'386'809.80 F
Soit un montant total TTC arrondi à	TTC 3'400'000.00 F

Un nouveau crédit sera demandé ultérieurement pour l'aménagement de ces locaux.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de la délibération en commissions au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 171-2025
en commissions Environnement et infrastructures et Finances
par 22* oui, soit à l'unanimité.**

**) majorité qualifiée, la Présidente vote.*

j) D 173-2025 P : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2024 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 173-2025 (annexe 12) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez annonce que les dépenses s'élèvent à 113'626'546.66 F, elles sont supérieures de 7'501'939.66 F aux prévisions (+7.07%); les recettes sont de 129'081'851.79 F, soit 18'654'670.79 F supérieures aux recettes estimées (+16.89%); le résultat est de 15'455'305.13 F d'excédent de revenus, soit 11'152'731.13 F de plus que prévu. L'autofinancement est de 26'687'900.23 F. Le bénéfice opérationnel est de 16.8 mio, soit un bénéfice d'exploitation négatif de -4.1 mio et un bénéfice financier de 20.9 mio. Les amortissements complémentaires sont de 1.4 mio et l'excédent de revenus est de 15.5 mio.

COMPTE DE RESULTATS	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Résultat d'exploitation	9 672 469.92	4 761 442.00-	4 103 835.43-
Résultat financier	14 381 029.98	10 464 223.00	20 959 342.87
RESULTAT OPERATIONNEL	24 053 499.90	5 702 781.00	16 855 507.44
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		1 400 207.00-	1 400 202.31-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS (excédent de revenus)	24 053 499.90	4 302 574.00	15 455 305.13

Le résultat extraordinaire négatif est dû à la baisse de 1 centime du centime additionnel et au préfinancement de l'école du Rolliet.

En termes d'investissements, les dépenses brutes sont de 45.6 mio (PA+PF), les recettes de 14.5 mio (PA+PF), et les dépenses nettes de 31.1 mio (PA+PF). Le bénéfice sur les ventes des immeubles aux Sciers est de 9.6 mio.

Le montant au bilan est de 622'747'888.13 F, avec un capital propre de 521'294'942.67 F (83.71%) et des capitaux de tiers de 101'452'945.46 F (16.29%).

La dette brute (natures 201 et 206) est de 75'660'825 F, en diminution de 446'650 F, avec un taux moyen de 0.74 %, en hausse de 0.01 %, et une répartition long terme / court terme de 82.81% et 17.19%.

COMPTE DE RESULTATS / CHARGES		Compte 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart sur budget 2024
30	CHARGES DU PERSONNEL	25 444 097.02	29 376 250.00	28 006 693.16	-1 369 556.84
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	12 637 545.86	15 054 765.00	16 165 761.64	1 110 996.64
33	AMORTISSEMENTS DU PA	8 326 897.38	9 143 429.00	9 129 006.79	-14 422.21
34	CHARGES FINANCIÈRES	26 169 179.18	4 964 487.00	11 977 552.49	7 013 065.49
36	CHARGES DE TRANSFERT	39 438 577.38	46 160 469.00	46 292 779.89	132 310.89
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	667 069.75	25 000.00	654 550.38	629 550.38
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	1 400 207.00	1 400 202.31	-4.69
TOTAL CHARGES		112 683 366.57	106 124 607.00	113 626 546.66	7 501 939.66
(SANS les imputations internes)					

Le dépassement budgétaire s'élève à 11'767'881.54 F. Le principal dépassement concerne la fonction « Finances et impôts » pour 10 mio. Un tableau est projeté, montrant les différents dépassements.

Les non-dépensés s'élèvent à 4.3 mio, pour une grande partie dans le service de l'Administration générale.

COMPTE DE RESULTATS / REVENUS		Compte 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart sur budget 2024
40	REVENUS FISCAUX	86 149 839.20	87 326 500.00	87 176 458.27	150 041.73
42	TAXES	4 691 866.97	3 975 305.00	4 487 571.39	-512 266.39
43	REVENUS DIVERS	12 502.03	9 000.00	9 500.00	-500.00
44	REVENUS FINANCIERS	40 550 209.16	15 428 710.00	32 936 895.36	-17 508 185.36
46	QUOTES-PARTS À DES REVENUS	4 665 379.36	3 662 666.00	3 816 876.39	-154 210.39
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	667 069.75	25 000.00	654 550.38	-629 550.38
TOTAL REVENUS		136 736 866.47	110 427 181.00	129 081 851.79	-18 654 670.79
(SANS les imputations internes)					

Le dépassement des revenus est lié à la vente des différents immeubles. La production pour les personnes physiques est supérieure de 2.3 mio au budget (estimations fiscales transmises par le Canton en septembre 2023), celle des personnes morales est inférieure de 9.5 mio par rapport au budget. L'impôt complémentaire des personnes morales remplace la taxe professionnelle depuis le 1^{er} janvier (+2.9 mio par rapport au budget), mais nous avons des correctifs sur les années précédentes de 3.4 mio (-2.8 mio). Nous maintenons la provision sur risque sur estimation de 0.832 mio.

Pour ce qui est des recettes du patrimoine financier, la contribution nette des immeubles est stable, avec 6'431'046.22 F, hors imputations internes, ventes et réévaluations, soit +472'525,22 F par rapport au budget 2024 et -12'039.86 F par rapport aux comptes 2023.

La réévaluation partielle du PF est négative de -2 mio, y compris les mutations parcellaires, avec des dépréciations de -7.7 mio, des revalorisations de +5.7 mio et un bénéfice sur la vente des immeubles de +9.6 mio.

Pour ce qui concerne les investissements, nous avons des dépenses brutes à 45.6 mio, dont 29'989'616.19 F pour le PA et 15'638'501.30 F pour le PF, des recettes à 14.5 mio (PA+PF), soit des dépenses nettes de 31.1 mio (PA+PF).

Les dépenses brutes totales du PA sont de 29'989'616.19 F, soit 65.69 % du plan des investissements (45.65 mio). Elles concernent 22 objets clôturés, 17 objets terminés (en attente du

décompte), 32 objets en cours avec dépenses en 2024 et 16 objets en cours sans mouvement en 2024.

Le bilan est en diminution de 28'308'414.98 F, le solde au 31 décembre se monte à 622'747'888.13 F. À l'actif, nous enregistrons une diminution du PF de -32.9 mio et une augmentation du PA de +4.6 mio. Au passif, c'est une diminution des capitaux tiers de -43.8 mio et une augmentation des capitaux propres de 15.5 mio. Les chiffres seront détaillés en commission.

La dette est de 75'660'825 F au 31.12.24 (-0,45 mio), avec un taux moyen de 0.74 % (en hausse de +0,01 %). Les emprunts sont répartis chez Postfinance pour 43.82%, la BCGE pour 35.47% et les assurances pour 20.71%.

Globalement, les comptes 2024 montrent une diminution du bilan à la suite des ventes réalisées aux Sciers qui masquent notre effort d'investissement. Le résultat des biens fonds du PF est stable, avec 6.43 mio. Les recettes fiscales sont largement inférieures à ce qui était attendu pour la production courante hors correctifs. Finalement le résultat est ordinaire avec 0.55 mio, abstraction faite des éléments uniques (correctifs, gain sur vente, réévaluations). Il ne faut cependant pas mésestimer les coûts futurs des infrastructures des Cherpines et les frais de fonctionnement liés.

La délibération demande au Conseil municipal d'approuver les comptes annuels, le compte de résultat, le compte des investissements, le bilan, les montants des dépassements budgétaires et l'attribution de 1.5 mio au fonds de rénovation des immeubles.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commission de la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 173-2025
en commission Finances
par 21 oui, soit à l'unanimité.**

k) D 174-2025 P : Révision du Statut du personnel du 20 mai 2014

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 174-2025 (annexe 13) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Magnin remarque que cette révision était un objectif pour cette législature, et ce fut un travail de longue haleine. Le projet a été retardé en raison de la crise sanitaire, ainsi que de la maladie, puis du décès, de notre responsable des Ressources humaines. La dernière révision datait de décembre 2015 avec l'ajout du congé paternité. Une profonde révision avait été faite en mai 2014. Sur la base des propositions techniques, relevées au fil du temps par le Service des Ressources humaines, et de celles de notre juriste au Secrétariat général, et en l'absence d'une commission du personnel, le Conseil administratif a constitué un groupe de travail composé du Maire, du Secrétaire général, de 2 responsables de service (SRH et SDS) et d'un représentant du personnel par service.

Les 4 séances de ce groupe de travail se sont déroulées entre le 19 février et le 2 avril 2025. Les discussions ont rapidement débouché sur un consensus, et le texte a été déposé auprès du Conseil administratif, lequel a validé cette proposition lors de sa séance du 10 avril 2025. Le Statut est désormais modernisé ; il a été tenu compte de tout ce qui relève du droit supérieur et de son évolution de ces dernières années. Les principaux changements sont les suivants :

- Droit fédéral : ajout des dispositions relatives aux proches aidants, aux femmes enceintes et allaitantes, ainsi qu'aux parents d'enfants gravement malades.
- Protection de la personnalité : ajout des dispositions pour le respect de l'égalité des genres et contre les discriminations.

- Procédure : le droit d'être entendu est explicitement mentionné dans les articles concernés.
- Précisions techniques : de multiples précisions ont été apportées au texte pour faciliter l'application au quotidien par les Ressources humaines, en réduisant au maximum les possibilités d'interprétation.
- Vacances : possibilité de prendre une semaine sans traitement, en fonction de l'activité du service.
- Congés spéciaux : redistribution des jours en fonction des évènements, ajouts de possibilités (proches aidants, enfants malades, menstruations).
- Prime de fidélité : périodicité de 5 ans (au lieu de 10 aujourd'hui) dès la 10^{ème} année de service.

Le groupe de travail de 12 personnes a fait ressortir quelques points importants, notamment sur notre politique d'intégration sociale aux Ressources humaines. Il nous incombe de sanctionner toute atteinte à la personnalité, des droits sont applicables aux femmes enceintes et aux mères qui allaitent, la définition des membres du personnel n'est pas la même que celle des collaborateurs. Ces derniers ayant été nommés à la fin de leur période d'essai. Nous tenons désormais compte de la nouvelle règle des mariages avec les partenariats enregistrés désignés. Le personnel de la Police municipale et de la Petite enfance (droit aux vacances) est parfois régi par d'autres règlements. Le congé parental peut être fractionné.

M. Magnin se dit très satisfait car les séances se sont déroulées de manière positive et constructive. Le Conseil administratif a procédé à quelques arbitrages. Il préconise un vote sur le siège de cette délibération.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commission Finances.

M. Thorimbert préconise un vote sur le siège. Il a pris le temps de lire le document, qu'il a jugé bien écrit. La terminologie est désormais beaucoup plus claire. Il n'a aucune remarque sur la technique législative adoptée et félicite le groupe de travail et notre juriste. Les articles font preuve de générosité et tiennent compte de l'évolution de la société, avec les nouvelles charges et contraintes familiales. Il salue la prise en compte de tous ces cas de figure. Ils tiennent compte également de l'évolution du droit supérieur.

M. Solari n'est pas favorable à un vote sur le siège. Il lui manque en effet des éléments pour se positionner. Par exemple, l'art. 70 al. 2 indique « ... le personnel du service de la Petite enfance est régi par d'autres conditions ». L'art. 92 al. 4 indique « ... Dans le cas d'un horaire continu, les employés de la Police municipale sont régis par d'autres conditions ». Or, M. Solari n'a pas eu accès à ces « autres conditions ». Il demande par conséquent, un complément d'information, en commission.

M. Magnin répond que les lesdites « autres conditions » sont meilleures. Les employés de la Petite enfance ont par exemple 7 semaines de vacances alors que le reste des membres du personnel ont 5 semaines.

M. Stauder abonde dans le sens de M. Solari. Ce Statut constitue une grande avancée pour le personnel de la Commune. Il a cependant relevé quelques petites coquilles en survolant le document, qu'il serait nécessaire de vérifier en commission Finances. Il manque par exemple un point 6 auquel il est fait référence.

M. Magnin concède que de petites coquilles ont pu échapper à leur vigilance. Ledit chiffre 6 a finalement été supprimé, et il convient en effet de ne plus y faire référence dans le titre. Il remercie M. Stauder pour sa perspicacité.

Mme Soulier préconise également un renvoi en commission en commission Sociale et enfance.

M. Magnin répond qu'il ne préconise pas un renvoi en commission Sociale et enfance. Tout ce qui concerne les Ressources humaines est traité en commission Finances. Si la délibération est

renvoyée en commission Sociale et enfance, elle devra l'être également dans toutes les autres commissions thématiques.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le principe du vote sur le siège au Conseil municipal, qui refuse par 6 oui, 13 non et 2 abstentions.

La Présidente soumet le renvoi de la délibération en commission Sociale et enfance au vote du Conseil municipal, qui refuse par 1 oui, 18 non, 2 abstentions.

La Présidente soumet le renvoi de la délibération en commission Finances au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 174-2025
en commission Finances
par 15 oui, 5 non et 1 abstention.**

M. Magnin demande aux commissaires d'étudier le Statut du personnel en vue de la commission Finances du 6 mai prochain. Le Conseil administratif fera une présentation succincte, car il n'est possible de présenter en détail tous les articles.

M. Stauder relève qu'il a été dit que ce Statut a été lu et approuvé par la commission du personnel. Il demande si c'est vraiment le cas.

M. Magnin confirme que la dernière version a été envoyée à la commission du personnel, sans cependant que celle-ci puisse se prononcer définitivement après les arbitrages du Conseil administratif.

6. QUESTIONS

Nouvelle construction à la Chapelle - Gui

M. Thorimbert a appris que Lancy étudie un réaménagement éventuel de la route de la Chapelle sur le secteur Chapelle-Gui. Cette commune prévoit en effet la construction d'un immeuble de 60m de haut, ce qui aura un impact visuel important. Il se dit préoccupé pour ce qui est de la circulation. Les personnes qui ne peuvent pas descendre par la route de la Chapelle devront faire le tour et revenir par la route de Saconnex-d'Arve et la route du Camp. Il demande si notre Commune est au courant de ce projet, si elle peut faire des remarques le cas échéant, et si ce sujet pourrait être repris en commission pour plus d'informations.

Mme Monbaron répond qu'une séance publique a eu lieu au sujet de ce PLQ des Guis, à laquelle elle a assisté. Le public était presque exclusivement composé de collaborateurs des Communes et du Canton et de politiques. Les personnes présentes n'étaient pas du tout satisfaites du projet qui a été présenté. Initialement, la tour ne devait pas être aussi grande. Beaucoup de questions se posent pour les habitants, également pour l'école prévue qui semble un peu à l'étroit, entourée d'immeubles de plusieurs étages, et dotée d'un préau avec des herbes rares sur lesquelles il est interdit de marcher. Le problème de mobilité est évident, mais la route de la Chapelle ne sera probablement pas réouverte. Nous nous battons depuis toujours pour cette réouverture.

M. Rodriguez confirme la problématique de mobilité dans ce secteur. Nous avons eu une séance avec l'Office de l'urbanisme, l'Office cantonal du génie civil et l'Office cantonal des transports, qui mènent une étude sur ce secteur, qui comprend également la patinoire, pour savoir comment le giratoire de la Milice supportera tout ce trafic. Le résultat de cette étude devait nous parvenir en décembre déjà, mais il a été retardé, et nous n'avons toujours rien. Nous mettons la pression pour avoir ces résultats.

7. DIVERS

Accidents lors des promotions

Mme Soulier officie en tant que Samaritaine lors des promotions. Elle attire l'attention des personnes qui organisent cette fête qu'il y a eu beaucoup d'accidents l'année dernière, avec appel d'ambulances.

M. Magnin répond que tous les jeux sont déjà réservés. Nous donnerons un signal pour que les gens soient prudents.

Musique municipale

M. Favre annonce que la Musique municipale donnera un concert le 10 mai prochain à 20h00 à la salle du Vélodrome, avec une Musique d'Alsace, et inaugurera à cette occasion son nouvel uniforme. Les Conseillers municipaux sont invités et la Présidente aura l'occasion de faire son dernier discours.

Retour sur le contrat de quartier la Chapelle / les Sciers

M. Solari rappelle que l'Assemblée générale du contrat de quartier la Chapelle / les Sciers a eu lieu. Il y représente le Conseil municipal de Plan-les-Ouates depuis 4 ans. Il fait part des informations suivantes :

- 4'500 personnes habitent le périmètre du Contrat de Quartier,
- 14 habitants, professionnels et élus sont engagés dans les instances du Contrat de Quartier,
- Un budget annuel de 40'000 F est alloué par la Ville de Lancy et la Commune de Plan-les-Ouates, à parts égales, pour réaliser des projets,
- 5 projets ont été réalisés depuis le début du Contrat de Quartier,
- 3 projets sont approuvés et en cours de réalisation,
- 2 projets sont en cours de construction avec le Groupe de suivi des projets

Les projets suivants ont été réalisés en 2024 :

- Journée de la lecture à voix haute le 22 mai : cet événement a remporté passablement de succès. Il est porté par une habitante de la Chapelle et sera reconduit cette année le 21 mai, en collaboration avec la Boîte.
- La boîte à français : M. Solari a monté ce projet avec une habitante de Lancy. Il s'agit d'un cours de français pour migrants. 32 personnes se sont présentées le 1^{er} jour pour les inscriptions. Les cours ont lieu 2 fois par semaine, le lundi après-midi et le vendredi matin, avec un accueil pour les enfants. 18 personnes, des femmes, ont persévéré jusqu'en janvier, en faisant preuve d'une très grande envie d'apprendre non seulement notre langue, mais aussi nos valeurs et coutumes. Ce furent des moments privilégiés, souvent emplis d'émotion. M. Solari quitte maintenant ce projet, avec une certaine émotion également, parce que l'objectif pour un tel projet est d'être porté par l'institution. Il remercie les 2 Communes d'avoir choisi de pérenniser ce cours.
- L'action stop mégots est en cours.
- La slackline est également en cours, sur le terrain de la Bistoquette.

La Présidente remercie M. Solari pour cette présentation et son engagement exceptionnel.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 21h52.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

La Présidente invite les présents à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Marco SOLARI

La Présidente
Nathalie RUEGGER

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Environnement et Infrastructures du 24 mars**
- b) Aménagement et nouveaux quartiers du 31 mars**
- c) Sociale et enfance du 3 avril**
- d) Culture du 7 avril**
- e) Finances du 10 avril**

Annexe 1

QE 10-2025 - réponse

Annexe 2

QE 11-2025 - réponse

Annexe 3

D 159-2024 R : Crédit d'engagement de 485 000 F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).

Annexe 4

D 162-2025 R : Crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

Annexe 5

c) D 164-2025 R : Crédit d'engagement de 230 000 F relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants Les Abeilles et bail de 15 ans

Annexe 6

D 165-2025 R : crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les-Ouates

Annexe 7

D 166-2025 R : Adoption du PLQ N°30'087 - « Les Cherpines » sur les territoires communaux de Plan-les-Ouates et de Confignon

Annexe 8

D 168-2025 P : Transfert de la parcelle 7522, chemin de la Mère-Voie du patrimoine financier vers le patrimoine administratif

Annexe 9

D 169-2025 P : Crédit d'engagement de 390'000 F pour l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection.

Annexe 10

D 170-2025 P : Crédit d'engagement de 780 000 F en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciens à Plan-les-Ouates

Annexe 11

D 171-2025 P : Modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune, à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3'400'000.-, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)

Annexe 12

D 173-2025 P : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2024 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Annexe 13

D 174-2025 P : Révision du Statut du personnel du 20 mai 2014

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 24 mars 2025 – 20h00

D 162-2025 P : Crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

Le réaménagement du parking répond à plusieurs objectifs : motions du Conseil municipal, de lois et objectifs cantonaux. Il ne sera supprimé qu'une seule place de stationnement, le déplacement des personnes en mobilité réduite sera réétudié pour en diminuer la distance. Concernant le bruit de cette déchetterie proche d'un immeuble locatif, aucun système n'existe pour le diminuer. Il est précisé qu'à terme les déchetteries seront soumises à la vidéosurveillance.

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

D 164-2025 P relative au crédit d'engagement de 230 000 F pour les travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants « Les Abeilles » à Plan-les-Ouates et la signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans (sous réserve du renvoi du Conseil municipal)

Les locaux sont situés dans l'immeuble locatif construit par la paroisse catholique romaine de Plan-les-Ouates La Commune n'a pu acheter les locaux. Elle en sera locataire avec le paiement d'un loyer. Seul, l'aménagement des locaux est à la charge de la Commune. Ces aménagements ont fait l'objet de discussions avec l'association Les Abeilles.

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

D 165-2025 P : crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les-Ouates

L'état du chemin et du pont du Clos nécessite une rénovation importante. L'opportunité de créer un écopoint sera réalisée. Les projets seront financés par les communes de Lancy et Plan-les-Ouates.

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

Le rapporteur : Denis Thorimbert
4 avril 2025

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 15 avril 2025

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS**

Date et heure : Lundi 31 mars 2025 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle des Commissions

1. D166-2025P : adoption du PLQ 30'087 Cherpines sur les territoires communaux de Plan-les -Ouates et de Confignon

M. Gaillard nous fait une présentation succincte de ce PLQ déjà connu, nous rappelle que ce PLQ traite uniquement des parcs, espaces publics, des sessions au domaine public mais ne traite pas des pièces urbaines qui feront l'objets de nouveau PLQ.

M. Gaillard nous explique les remarques et observations faites lors de cette présentation avec explication complète et comme à son habitude répond à toutes les questions des commissaires.

La commission préavise favorablement avec un amendement pour la réalisation d'un cycle d'orientation sur le périmètre de la future ECC/ECG.

2. Communications du Conseil administratif :

a) Plan directeur Communal retour sur les observations reçues lors de la consultation publique

M. Gaillard nous dit que seulement 12 observations sont retournées et nous lit les détails.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 1^{er} avril 2025

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle du Conseil Municipal
Date et heure : séance du Jeudi 3 avril 2025 / 20h00

Sociale & Enfance

Social :

Audition des représentants de « La Boîte » dispositif socioculturel à La Chapelle-Les Sciers.

Explication du centre, l'historique, l'organisation, les activités et les projets.

Dans les perspectives d'avenir, ouverture d'un nouveau local ados et des équipements, qui seront mis à disposition par la commune de PLO, vraisemblablement en 2026.

Echanges entre les commissaires et les responsables du centre socioculturel.

Motion M51-2025, pour que les enfants pratiquent l'instruction en famille puissent bénéficier des mêmes droits que les autres enfants scolarisés à PLO.

Echanges soutenus entre les commissaires,

Cette motion sera reprise et expliquée lors de l'audition des représentants de l'IEF au mois de mai.

Communications du CA

Explications des activités d'insertion rémunérées (AIR), qui existent depuis 2020.

8 AIR de longue durée et 9 de courte durée.

En 2024, 23 jeunes ont participé, pour un volume financier de CHF 26'000.--,

Forum d'information seniors aura lieu le 16 avril 2025 à 13h15 au Vélodrome.

Petite Enfance :

Motion D 164-2025, concernant un crédit d'engagement de CHF 230'000.--, relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants « Les Abeilles » et du bail de 15 ans.

Présentation et explications des locaux et des infrastructures.

32 enfants sont accueillis, repartis en 2 groupes de 16 enfants.

Le loyer annuel est de CHF 108'000.--, qui sont garantis sur les 15 ans de bail.

La délibération D 164 a été préavisée favorablement à l'unanimité.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**
Avril 2025

8.

Rapport de la Commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 7 avril 2025 – 20h00

1. Audition et présentation des organisateurs du Concours International pour jeunes danseurs à Plan-les-Ouates :

Préavis favorable de la Commission pour une couverture de déficit jusqu'à CHF 11'140.-

2. Bilan du Cabinet d'Emerveille :

Bilan très positif, même victime de son succès.

3. Bilan des illuminations de fin d'année et perspectives 2026.

4. Présentation du catalogue des œuvres mobiles et non-mobiles.

5. Présentation des critères d'attribution des subventions.

6. Présentation des critères du choix des spectacles.

Le rapporteur
Nicolas Lenoir

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : jeudi 10 avril 2025 – 20h00

1. D 162-2025 : Crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

Le Conseiller administratif présente la délibération.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la D 162-2025.

2. D 164-2025 : Crédit d'engagement de 230 000 F relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants Les Abeilles et bail de 15 ans

Le Conseiller administratif présente la délibération.

Quelques points sont abordés par les Commissaires et le Magistrat y répond à la satisfaction de ceux-ci.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la D 164-2025.

3. D 165-2025 : crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les- Ouates

Le Conseiller administratif présente la délibération.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la D 165-2025.

4. Communications du Conseil administratif

- Frais de perception des impôts par le Canton : Le Magistrat annonce que le Conseil administratif a officiellement fait recours, avec d'autres communes.
- Recettes fiscales et comptes 2024 : Après discussion avec la Conseillère d'État en charge des Finances, les résultats sont corrigés à la hausse.

Christophe STAUDER, rapporteur



Séance du Conseil municipal du 15 avril 2025

Réponse à la question écrite QE 10-2025 de Roberto Di Giorgio

Objet : Respect des accords relatifs à la coopérative « Harmonie » et à la gestion des logements des Cherpines

1. Quelle est la situation actuelle concernant la gestion des attributions des logements de la coopérative des Cherpines ?

La Commune a signé le 19 décembre 2024 un acte de constitution d'un droit de superficie avec les coopératives Equilibre et Harmonie dans lequel un chapitre fait état des obligations des coopératives en matière d'attribution de logements (p. 17) :

- « Destiner au minimum, lors de la première mise en location uniquement, et dans la mesure du possible, cinquante pourcent (50%) des logements qu'elle construira à des personnes ayant un lien particulier avec la Commune de Plan-les-Ouates, soit par ordre de priorité :
 - Aux habitants de la Commune de Plan-les-Ouates ;
 - Aux anciens habitants de la Commune de Plan-les-Ouates qui voudraient revenir habiter sur la Commune, ainsi que leurs familles qui voudraient les rejoindre ;
 - Aux personnes travaillant sur la Commune de Plan-les-Ouates. »

A ce titre, la Commune a demandé à connaître l'état des attributions de logements mi-2024.

Le 18 juin 2024, les coopératives ont indiqué à la Commune que la partie Equilibre (50% des logements) arrivait à tenir le 50% demandé. En revanche, la coopérative Harmonie atteignait 40%, mais avait des difficultés à aller plus haut. Ils demandaient, dans ce courrier, si la Commune était disposée à réduire le taux à 45% au lieu des 50%. La Commune a répondu par la négative le 23 août 2024 et a demandé à conserver le taux prévu.

2. Comment sont réparties ces attributions ?

La Commune n'est pas en mesure de s'immiscer dans le processus d'attribution interne des logements au sein des coopératives qui restent souveraines dans la mesure où le taux de 50% est respecté. Il s'agit de maîtres d'ouvrage privés et le fait de leur octroyer un droit de superficie ne nous permet pas de nous substituer à leur politique d'attribution interne.

3. Quelles mesures le Conseil administratif envisage-t-il de mettre en place afin d'assurer plus de transparence et de contrôler les attributions pour éviter toute opacité ou favoritisme ?

A nouveau, au-delà du strict respect de la mesure indiquée dans l'acte du droit de superficie, à savoir 50% des logements attribués à des habitants, anciens habitants ou travailleurs de Plan-les-Ouates, la Commune ne peut pas intervenir sur le processus d'attribution interne des coopératives. Elles sont souveraines et soumises, comme les autres maîtres d'ouvrage, aux mêmes dispositions légales émanant notamment de l'Office Cantonal du Logement pour l'attribution de leurs logements : taux d'occupation, taux d'effort, etc.

Le Conseil administratif s'assurera du respect de la disposition indiquée dans l'acte du droit de superficie mais ne peut pas légalement aller au-delà.

Question écrite au Conseil administratif

Objet : Respect des accords relatifs à la coopérative « Harmonie » et à la gestion des logements des Cherpines

Certaines personnes, dont je fais partie, estiment que les accords passés entre la coopérative « Harmonie » et la commune, qui ont permis à cette dernière d'obtenir le mandat de gestion de la future coopérative des Cherpines, ne sont pas respectés dans leurs intégralités.

Lors des discussions entre le Conseil administratif et les conseillers municipaux, des critères précis ont été établis pour l'attribution de la gestion des logements de la coopérative des Cherpines. Parmi ces critères, il était notamment question de réserver les logements en priorité aux communiens, en particulier aux jeunes, afin de leur offrir un accès à des loyers plus abordables et de contribuer ainsi à maintenir ces forces vives.

Cependant, il semble que ces engagements ne soient pas pleinement respectés. En effet, des personnes ne résidant pas dans la commune, en particulier des professions libérales telles que des médecins, bénéficient des logements alors qu'elles disposent de ressources suffisantes pour se loger ailleurs, d'autant plus qu'ils ne sont point domiciliés dans notre commune.

Les responsables des attributions, quant à eux, invoquent soit une décision prise à la majorité du comité, soit la non-réception de pièces justificatives, pour éviter de fournir des explications claires et cohérentes. Cette situation soulève un certain malaise, notamment au regard des garanties que la commune leur a fait bénéficier.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. **Quelle est la situation actuelle concernant la gestion des attributions des logements de la coopérative des Cherpines ?**
2. **Comment sont réparties ces attributions ?**
3. **Quelles mesures le Conseil administratif envisage-t-il de mettre en place afin d'assurer plus de transparence et de contrôler les attributions pour éviter toute opacité ou favoritisme ?**

En vous remerciant par avance de votre attention et du retour, écrit que vous donnerez à mon courrier.

Robert di Giorgio



Séance du Conseil municipal du 15 avril 2025

Réponse à la question écrite QE 11-2025 de Daouda Bagagnan

Objet : Remise de billets gratuits pour les matchs du Servette FC et du Genève Servette Hockey Club

- **Combien de billets sont mis à disposition, par match (foot et hockey) ?**
 - 20 billets de foot et 8 billets de hockey
- **Combien sont utilisés à chaque match ?**
 - Normalement tous. Dans tous les cas, le SDS appelle l'Accueil quelques jours avant chaque match pour demander s'il reste encore des billets. Si tel est le cas, une information est publiée sur les réseaux sociaux afin que les billets encore disponibles trouvent preneurs.
- **En dehors des habitant.e.s, y a-t-il d'autres bénéficiaires, par exemple des employé.e.s de la commune qui peuvent les recevoir (dès lors, doivent-elles ou ils habiter sur PLO pour en recevoir)? Et pourquoi avant 8 h ?**
 - La priorité est donnée aux habitants de Plan-les-Ouates qui peuvent venir retirer des billets dès l'ouverture de la Mairie, soit à 9h. Les employés communaux peuvent en bénéficier dès 9h30, s'il en reste (tous les employés communaux peuvent en bénéficier, et pas seulement ceux qui habitent dans la commune). Nous donnons les billets une semaine avant les matchs. Pour les matchs ayant lieu le week-end, nous remettons les billets dès le vendredi de la semaine précédente. Le nombre maximum de billets est de deux par personne. Nous tenons une liste des bénéficiaires afin de nous assurer que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui en profitent.
- **Si les billets sont tous utilisés à chaque match, serait-il possible d'en augmenter le nombre dès la rentrée prochaine ?**
 - Pour des raisons de disponibilités budgétaires, il n'est pas possible d'augmenter le nombre de billets à la rentrée prochaine. Tel pourra être le cas en 2026 si le budget est adapté en conséquence.

Question écrite au Conseil administratif au sujet de la remise de billets gratuits pour les matchs du Servette FC et du Genève Servette Hockey Club

Une habitante de Plan-les-Ouates, nous a approchés avec la question suivante :

Chaque habitant-e de PLO peut recevoir gratuitement, sur présentation d'une pièce d'identité, 2 billets par match en se rendant à la Mairie.

Elle profite avec plaisir, parfois, des billets offerts par la commune pour les matchs des clubs cités ci-dessus.

Toutefois, elle a des interrogations sur la gestion de la remise des billets.

Plus d'une fois elle est arrivée à la mairie le lundi à l'ouverture et donc normalement la première personne à demander ces billets.

Cependant, plusieurs billets avaient déjà été donnés.

Comment est-ce possible ?

Vu ce témoignage qui n'est pas le premier que nous recevons à ce sujet, pouvez-vous svp nous communiquer les statistiques sur l'utilisation de ces billets, c'est-à-dire:

- **combien de billets sont mis à disposition, par match (foot et hockey)?**
- **combien sont utilisés à chaque match ?**
- **en dehors des habitant.e.s, y a-t-il d'autres bénéficiaires, par exemple des employé.e.s de la commune qui peuvent les recevoir (dès lors, doivent-elles ou ils habiter sur PLO pour en recevoir) ? Et pourquoi avant 8 h ?**
- **Si les billets sont tous utilisés à chaque match, serait-il possible d'en augmenter le nombre dès la rentrée prochaine ?**

Nous vous remercions de votre attention et de votre réponse écrite.

Daouda Bagagnan pour le Parti Socialiste de Plan-les-Ouates



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 159-2024 R**
 Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 485 000F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté le 2 octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

Vu le plan d'intention de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) du 4 juin 2014, qui a permis de déterminer les contours de cet ensemble d'espaces publics,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 entré en force et intégrant dans son périmètre une partie de l'espace public nommé « grande prairie »,

vu le PLQ N° 30'087 dit « Cherpines », portant sur la deuxième partie des Cherpines, et l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 octobre au 11 novembre 2024 intégrant dans son périmètre une partie de l'espace public nommé « grande Prairie », mais aussi le parc des Charrotons et la place des Cherpines,

vu l'arrivée prochaine des premiers habitants au Rolliet et la mise en œuvre des premiers équipements publics,

vu la nécessité de réaliser rapidement des espaces publics afin de relier le nouveau quartier du Rolliet aux environs et d'offrir les aménités nécessaires aux habitants,

vu la décision du COPIL Cherpines du 13 juin 2024, validant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la conception des espaces publics des Cherpines,

vu le souhait des Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon de mener une démarche intercommunale payée à parts égales (50% chacune) sur la définition et la réalisation des espaces publics, ces derniers se trouvant territorialement sur les deux Communes,

vu le choix des deux Conseils administratifs de réaliser un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP), favorisant ainsi le dialogue entre les architectes et le jury tout au long de la procédure et permettant d'obtenir le meilleur projet possible,

vu l'appel d'offres sur invitation effectué en novembre 2024 pour choisir un organisateur du MEP et les réponses des 6 bureaux invités précisant notamment le coût total de la procédure,

vu l'exposé des motifs EM 159-2024, de décembre 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 21 oui (unanimité),

1. D'accepter la mise en œuvre d'un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) pour concevoir les espaces publics des Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 485'000 F (part revenant à la commune de Plan-les-Ouates, soit 50% du montant total), destiné à couvrir les dépenses d'organisation du MEP.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 485 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SCA/ED/SP/bg - #13'323 – SF/PL – Avril 2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 162-2025 R**
 Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

Relatif au crédit d'engagement de 100'000 F pour l'étude portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

vu l'urgence climatique et le plan climat 2^{ème} génération du Canton,

vu les différentes stratégies cantonales : Ville éponge 2050, Stratégie d'arborisation 2070,

vu la motion M 35-2023 « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates »,

vu les nombreux projets pilotes réalisés sur le canton de Genève afin de diminuer les températures estivales,

vu les données issues de l'analyse climatique réalisée par le Service cantonal du développement durable du Canton de Genève et la société GEO-NET, et l'identification du Square des Footballeurs comme îlot de chaleur urbain (ICU) avéré,

vu l'approbation de ce type de réalisation par l'office cantonal de l'eau (OCEau), permettant de récolter les eaux météoriques à l'échelle d'un parking, répondant aux démarches novatrices « Eau en ville » mises en place par cet office,

vu les besoins d'équipements de tri des déchets supplémentaires dans ce secteur, en lien avec le plan de gestion des déchets cantonal 2020-2025 « tri obligatoire »,

vu l'exposé des motifs EM 162-2025, de janvier 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité),

1. D'accepter le crédit pour l'étude relative au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné aux frais d'études,
3. De comptabiliser la dépense nette prévue de 100'000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SEE/BF-CG – Avril 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 164-2025 R**
Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 230 000 F pour les travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants « Les Abeilles » à Plan-les-Ouates et la signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans

Vu la D 33-2021, relative au crédit d'engagement de 220'000 F destiné à la démolition des pavillons situés sur la parcelle de la Paroisse et abritant les Abeilles et le JAPLO, votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 mai 2021,

vu l'installation provisoire des Abeilles dans les locaux de l'école Champ-Joly CE depuis la fin de l'année 2021,

vu l'autorisation de construire N°113'845 relative à la réalisation d'un immeuble de 35 logements et activités au rez-de-chaussée, entrée en force en janvier 2023 et actuellement en phase de chantier,

vu l'opportunité proposée à la Commune de Plan-les-Ouates par la Paroisse Catholique Romaine, propriétaire de l'immeuble, de se porter locataire d'une surface d'environ 280m² de surface brute de plancher (SPB) pour 245m² de surface nette de plancher (SNP) au rez-de-chaussée de l'immeuble pour y réaliser l'aménagement d'un jardin d'enfants de 32 places,

vu les plans d'aménagements des locaux ainsi que le devis associé qui sont en cours de réalisation par les mandataires du projet, dont le bureau Quatre architecture territoire,

vu la proposition de signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans, prolongeable par période de 5 ans, pour la location des surfaces aménagées du jardin d'enfants,

vu que les aménagements intérieurs seront réalisés par le propriétaire et entretenus par la Commune de Plan-les-Ouates pendant toute la durée du bail,

vu l'exposé des motifs EM 164-2025, de mars 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité),

1. D'accepter le projet d'aménagement d'un jardin d'enfants de 32 places au rez-de chaussée de l'immeuble de logements, situé sur le Mail 2000 à Plan-les-Ouates, propriété de la Paroisse Catholique Romaine.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 230 000 F, destiné à financer les travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants « Les Abeilles », y compris les frais d'équipement de la Commune.
3. D'autoriser le Conseil administratif à signer un contrat de bail d'une durée de 15 ans, prolongeable par période de 5 ans, pour la location des surfaces aménagées du jardin d'enfants, pour un loyer annuel de 108 000 F.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 230 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant net prévu de 230 000 F au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

SCA/LP/bg #27'404 – SF/PL - Mars 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 165-2025 R**
 Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les-Ouates

Vu la réalisation de travaux pour la mise en place d'un réseau de Chauffage à Distance (CAD) par les Services Industriels de Genève sur le chemin du Clos,

vu l'étude du bureau d'ingénieurs RCI menée par l'Office Cantonal de l'Eau, qui conclut à la nécessité de reconstruire le pont du Clos afin d'éviter les inondations en amont,

vu l'opportunité offerte par ces deux travaux pour réfléchir à la réfection de l'entier du chemin du Clos dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Plamatte, y compris les réseaux aériens et souterrains et la réalisation d'un éco-point,

vu la nécessité de mener des études d'ingénieur civil en amont des travaux afin d'organiser, planifier et cadrer ces futurs travaux,

vu le caractère intercommunal du chemin et du pont du Clos,

vu l'accord de financement des études entre la ville de Lancy et la commune de Plan-les-Ouates avec une participation respective de 75% et 25%,

vu l'exposé des motifs EM 165-2025, de mars 2025 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide

DECIDE

par 21 oui (unanimité),

1. D'accepter de réaliser l'étude relative à la réfection du chemin du Clos et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) comprenant les thématiques suivantes :
 - a. Reconstruction du système d'évacuation des eaux usées et pluviales,
 - b. Réfection de la chaussée,
 - c. Sécurisation du cheminement piéton au carrefour du chemin de la Plamatte et du chemin du Clos,

- d. Enfouissement de la ligne électrique, réfection de l'éclairage public et déploiement de fourreaux pour le réseau de fibre optique,
 - e. Création d'un éco-point,
 - f. Reconstruction du pont du Clos sur le Voiret.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100 000 F, destiné à financer l'étude.
 3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/ALF/YG/bg /#27'289 – SF/pl – Mars 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 166-2025 R**
 Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan Localisé de Quartier N° 30'087
 « Les Cherpines » sur les territoires de Plan-les-Ouates et de Confignon

Vu le déclassement en septembre 2010 d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement 3,

vu le vote positif lors du référendum relatif au déclassement en mai 2011,

vu le Plan Directeur de Quartier (PDQ) des Cherpines, adopté le 2 octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

vu le Plan d'Intention de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) du 4 juin 2014, définissant les grands principes urbanistiques retenus pour le Grand Projet des Cherpines,

vu le Plan localisé de quartier (PLQ) « Le Rolliet » N° 30'043, adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu le Plan Directeur de Zones de Développement Industriel ou d'Activités mixtes (PDZIA) EcoParc des Cherpines PDZIA de « l'écoParc industriel des Cherpines » N° 29968, adopté par le Conseil d'Etat le 9 mai 2018,

vu l'établissement de projet de Plan Localisé de Quartier (PLQ) N° 30087-517-529 « Les Cherpines » dont le périmètre s'étend de la route de Base au Sud, l'éco-Parc industriel des Cherpines à l'Ouest, le cours d'eau de l'Aire au Nord et le périmètre du Rolliet à l'Est, et qui prévoit la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics, l'aménagement d'espaces publics majeurs de rencontre, de sports et de loisirs, la création de voiries-réseaux et mails-doux pour toutes les mobilités et la localisation de droits à bâtir pour la réalisation de logements, d'activités et d'activités de vie de quartier à travers des planifications ultérieures,

vu les trois enquêtes techniques auprès des différents services de l'Etat de cette planification, qui se sont déroulées respectivement du 19 février 2019 au 4 avril 2019, du 11 décembre 2019 au 24 janvier 2020 et du 1^{er} juin 2023 au 13 juillet 2023,

vu la consultation auprès des Offices fédéraux de l'aménagement du territoire (ARE) et de l'agriculture (OFAG) qui s'est déroulée du 21 décembre 2023 au 29 février 2024, et les préavis favorables sous demande de compléments rendus,

vu la volonté conjointe des Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon de réaliser un quartier de qualité, ayant abouti au préavis favorable sous 3 conditions du Conseil administratif de Plan-les-Ouates le 19 avril 2024 et au préavis favorable sous 25 conditions du Conseil administratif de Confignon le 17 mai 2024,

vu la décision du Comité de pilotage (COPIL) du Grand Projet des Cherpines du 13 juin 2024, validant le lancement de la mise à l'enquête publique,

vu le courrier du Département du territoire du 7 octobre 2024 ouvrant l'enquête publique sur la procédure précitée, qui s'est déroulée du 11 octobre au 11 novembre 2024 inclusivement,

vu les 20 observations (de 18 expéditeurs) reçues dans les délais impartis, ainsi que les réponses de l'Office de l'urbanisme y relatives, transmises en date du 11 février 2025,

vu le courrier du Département du territoire du 3 mars 2025, invitant les Conseils municipaux de Plan-les-Ouates et de Confignon à émettre leurs préavis respectifs sur le projet de plan localisé de quartier,

vu l'exposé des motifs EM 166-2025, de mars 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et procéduraux relatifs à cette opération,

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité),

de préavis favorablement le projet de Plan Localisé de Quartier N° 30'087 « Les Cherpines » sur les territoires de Plan-les-Ouates et de Confignon en portant, sur cette planification, les deux demandes et la réserve suivantes :

1) Demande : garantie de la localisation des DàB de propriété de la Commune sur son territoire dans le règlement du PLQ

Afin d'anticiper la mise en œuvre des procédures ultérieures et garantir le respect du cadre légal du présent PLQ, le Conseil communal demande la modification de l'article 3 « *Tableau de répartition et de localisation des droits à bâtir* » du règlement du PLQ par l'ajout d'un alinéa 4, portant la mention suivante :

Art. 3, al. 4 : « Les droits à bâtir en main des Communes (acquis ou en cours d'acquisition) sont reportés exclusivement sur leurs territoires respectifs. Ce principe est à respecter dans le cadre du développement des sous-périmètres et lors de l'adoption de PLQ ultérieurs. »

2) Demande : traitement des cessions (gratuites pour un équipement public communal) dans le règlement du PLQ

Le Conseil municipal demande la modification des alinéas 1 et 3 de l'article 23 « *Cessions gratuites pour un équipement public communal* » du règlement du PLQ. Le contenu demandé pour cet article, dans son intégralité, est le suivant :

Art. 23, al. 1 : « Les cessions gratuites totalisent 38'287 m² de terrain, soit 18'119 m² cédés à la Commune de Confignon pour l'école primaire, 18'275 m² cédés à la Commune de Plan-les-Ouates pour les équipements sportifs et culturels dans le sous-périmètre D et 1'893 m² pour la Ruche (équipement socioculturel) sur la place des Cherpines cédés en copropriété à la Commune de Confignon et à la Commune de Plan-les-Ouates. La cession gratuite pour l'école primaire sera inscrite au registre foncier dès l'adoption du PLQ d'ensemble. Les autres cessions gratuites seront inscrites au Registre foncier au plus tard lors du dépôt du formulaire d'ouverture de chantier concernant les bâtiments qui seront prévus par les PLQ ultérieurs, compte tenu du report des droits à bâtir dans les divers sous-périmètres. »

Art. 23, al. 2 – inchangé : « Les droits à bâtir issus des terrains ou emprises des terrains sis en zone de développement 3 et devant être cédés gratuitement pour un équipement public communal sont reportés dans les sous-périmètres réservés à l'adoption d'un PLQ ultérieur. »

Art. 23, al. 3 : « Sauf accords contraires spécifiques, le financement et l'exploitation des équipements réalisés sur ces cessions sont à la charge de la Commune bénéficiaire de la cession. »

3) Réserve : traitement des échanges de droits activités-logements souhaités par certains propriétaires (tableaux présents dans le règlement du PLQ et le rapport explicatif)

Le Conseil municipal - sous réserve que des modifications aient lieu - propose la modification, à la suite du tableau des échanges de droits à bâtir exprimés par certains propriétaires en page 82 et en remplacement du tableau en page 83, d'inclure le paragraphe suivant :

« L'établissement du tableau présent à l'article 3, alinéa 1, du règlement du PLQ, n'a été modifié - entre l'étape de la mise à l'enquête publique et avant l'étape de l'adoption du PLQ - qu'en impliquant et impactant les acteurs souhaitant intervertir leurs droits à bâtir et non les autres acteurs, satisfaits de la répartition proposée. »

4) Le Conseil municipal demande la réalisation d'un cycle d'orientation sur le périmètre du PLQ.

SCA/TA/bg/SG - #25'843 – Avril 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 168-2025 P**
Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au transfert de la parcelle 7522, chemin de la Mère-Voie du patrimoine financier vers le patrimoine administratif

Vu la délibération D 94-2023 et l'exposé des motifs EM 94-2023 pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle 10'130 à Plan-les-Ouates, de mars 2023,

vu la délibération D 55-2021 du 16 novembre 2021 relative à la réalisation d'échanges parcellaires et à la constitution de servitudes pour la construction du nouveau bâtiment du JAPLO pour la Commune et d'un immeuble de 35 logements pour la Paroisse,

vu l'acte de Maître Marie Ducret Gauthex, notaire du 17 et 30 novembre 2023 et le 7 décembre 2023 relatif à la division, échange, réunion de parcelles et constitutions de servitudes,

vu que la mutation parcellaire 10/2021 a été enregistrée en 2024 au registre foncier,

vu l'affectation définitive de la nouvelle parcelle 7522 aux activités du JAPLO,

vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de son affectation,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De transférer la parcelle 7522, chemin de la Mère-Voie, sis au Vélodrome, du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 2 863 200 F représentant la valeur comptable.
2. D'amortir ce montant au moyen de 30 annuités dès l'année 2025.

SF/PL - #30853 – 03.03.2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération D169-2025 P
Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

Relatif au crédit d'engagement de 390'000 F pour l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection.

vu la motion M 07A-2017 relative à l'installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales,

vu les incivilités et les dépôts sauvages constatés dans plusieurs déchetteries et lieux de la commune,

vu les doléances d'habitants ou de commerçants,

vu les diverses informations et mesures, parfois conjointes, mises en place par le biais d'agents verts, collaborateurs de SIG ou agents de la police municipale,

vu la volonté de les compléter par un soutien dissuasif et répréhensif ayant déjà fait ses preuves, notamment à la déchetterie de l'Abérieu,

vu les soucis d'utilisation illicite du parking provisoire des Charrotons, excentré,

vu la diversité des systèmes de vidéosurveillance communaux et la vétusté de certains,

vu l'art. 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD - A 2 08),

vu le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance sur la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 421) qui décrit, notamment, les modalités relatives à la mise en œuvre, au fonctionnement et à la gestion de ces installations ainsi qu'au visionnage des bandes filmées,

vu l'exposé des motifs EM 169-2025 d'avril 2025 qui décrit les mesures préconisées pour permettre l'extension, la modernisation et l'harmonisation d'un système unique de caméras,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes (B 6.05 – LAC) du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide

DECIDE

par X oui et Y non

1. D'accepter l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 390'000 F.
3. De comptabiliser les dépenses y relatives dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de 390'000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement du patrimoine administratif.

SPM /GB/OV/#16'088 – SF/PL - avril 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 170-2025 P**
 Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 780 000 F en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Localisé de Quartier « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015, entré en force et qui classe l'ancienne maison des jardins familiaux comme « bâtiment existant transformé en équipement public »,

vu les 3'500 nouveaux habitants du quartier de La Chapelle – Les Sciers,

vu le besoin, exprimé par de nombreuses familles et identifié par le service de l'action sociale et de la jeunesse, d'un lieu d'accueil, d'animation et de rencontre intercommunal favorisant le bien-vivre ensemble et destiné principalement aux jeunes de 12 à 18 ans, habitants du quartier La Chapelle – Les Sciers,

vu le bâtiment de l'ancienne maison des jardins familiaux, sa position centrale dans le quartier et son potentiel d'aménagement,

vu le travail conjoint des administrations de la Ville de Lancy et de la Commune de Plan-les-Ouates pour élaborer une programmation de maison de quartier,

vu le projet de convention entre de la Ville de Lancy et la Commune de Plan-les-Ouates régissant la répartition financière et opérationnelle de la construction dudit bâtiment, la répartition des coûts liés aux études et à la construction se faisant à hauteur de 50% pour chacune des parties,

vu la délivrance de l'autorisation en demande préalable DP 329'178 par l'Office des autorisations des constructions le 4 avril 2024 et les préavis associés à cette décision,

vu la volonté des deux Communes d'organiser un concours d'architecture à un degré permettant de sélectionner un bureau d'architecte pour la réalisation d'une nouvelle maison de quartier,

...

vu le délais de réalisation de cette nouvelle maison de quartier à 2029 et la nécessité de prévoir dès à présent une solution provisoire par la réalisation d'un bâtiment temporaire de 200 m2 et par le biais d'un appel d'offre de conception réalisation en procédure ouverte.

vu l'exposé des motifs EM 170-2025 d'avril 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De procéder à la mise en œuvre :
 - a) D'un concours d'architecture à un degré destiné à désigner un architecte pour la transformation du bâtiment de l'ancienne maison des jardins familiaux en maison de quartier
 - b) De la phase d'avant-projet avec l'architecte lauréat
 - c) De construire en parallèle un bâtiment provisoire d'environ 200 m2.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 780 000 F. Ce montant représente la part de la Commune de Plan-les-Ouates qui cofinance ce projet pour moitié avec la Ville de Lancy.
3. De comptabiliser cette dépense brute prévue de 780 000 F dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/LP/VLM/YG/bg#21'715 - SF/PL - Avril 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 171-2025 P**
 Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune, à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3'400'000.-, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu la volonté communale de développer un pôle santé-social ainsi qu'un poste de police municipale et une permanence sociale dans l'îlot « H1 » du PLQ Rolliet,

vu la volonté de la Commune d'octroyer un droit de superficie sur la parcelle N 7'487 supportant le bâtiment H1 afin de disposer d'un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-sociale grand public dudit bâtiment,

vu la convention signée le 10 février 2022 entre Rolliet Activités SA et la Commune de Plan-les-Ouates concernant le développement, la construction et l'exploitation des bâtiments d'activités H1 et J du Rolliet,

vu la délibération D 95-2023 relative à l'octroi par la Commune d'un droit de superficie à Rolliet Activités SA sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1,

vu la signature devant notaire, le 16 mai 2024, du droit de superficie sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1 au bénéfice de la société Rolliet Activités SA intégrant également la création d'une servitude d'usufruit au profit de la Commune sur l'assiette des futurs locaux du poste de police et de la permanence sociale en contrepartie d'une participation de la Commune aux coûts d'investissements des locaux,

vu les surfaces définitives des locaux relatifs au poste de police et à la permanence sociale,

vu la nécessité de mettre à jour l'assiette de la servitude ainsi que le montant de la rente du DDP et le montant de la garantie de la rente en fonction de ces surfaces définitives,

vu le montant de la participation financière aux coûts d'investissement des locaux du poste de police et de la permanence sociale fixée dans l'acte de droit de superficie à 3500.- TTC par m² pour les surfaces hors-sol et de 2'250.- TTC par m² pour les surfaces en sous-sol, pour des locaux semi-bruts,

vu l'exposé des motifs EM 171-2025, d'avril 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De modifier l'acte de droit de superficie N°7783 inscrit au registre foncier le 17 mai 2024 sous Pj 4766 sur la parcelle 7605 (anciennement 7487) selon le projet d'acte notarié établi le 25 février 2025 par Me Rubido.
2. De modifier l'assiette de la servitude d'usufruit sur la parcelle N° 7605 (anciennement 7487) de la Commune de Plan-les-Ouates, sise route de Base, au profit de la Commune et à charge de la société Rolliet Activités SA, selon le plan de servitude établi le 11 décembre 2024 par le bureau HKD, géomètres et le projet d'acte notarié établi le 25 février 2025 par Me Rubido.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 3'400'000 F, destiné à couvrir le montant de la participation financière aux coûts d'investissement des locaux ainsi que les frais de notaire et de géomètre.
4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
6. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

SCA/Yg#32'471 (*Validation SF/xxx*) - Avril 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 173-2025 P**
 Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2024 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant :
 - de à définir F, dont à déduire les imputations internes de à définir F, soit net **113 626 546.66 F** aux charges
 - et de à définir F, dont à déduire les imputations internes de à définir F, soit net **129 081 851.79 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **15 455 305.013 F**
 Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
 - résultat opérationnel de 16 855 507.44 F
 - et résultat extraordinaire négatif de -1 400 202.31 F

3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant :
 - de 29 989 616.19 F aux dépenses
 - et 14 181 507.56 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 15 808 108.63 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024 totalisant à l'actif et au passif un montant de 622 747 888.13 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de 11 767 881.54 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'alimenter le fonds de rénovation des immeubles locatifs à raison de 1 500 000 F valeur 1^{er} janvier 2025.

Annexe : comptes annuels 2024 dans leur intégralité

SF/PL – 01.04.2025 – PLO #33368



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 174-2025**
Séance du 15 avril 2025

DELIBERATION

relative à la révision du Statut du personnel de l'administration communale de Plan-les-Ouates

Vu la nécessité d'adapter le statut du personnel de l'administration communale, dont la dernière modification date du 8 décembre 2015,

vu les travaux conduits par le groupe de travail comprenant le Maire, le secrétaire général, deux responsables de service et huit représentants des membres du personnel,

vu l'acceptation de ces propositions par le Conseil administratif,

conformément à l'art. 30 al.1 lettre w, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par ... oui ...non et ... abstentions

1. D'adopter les modifications du Statut du personnel de l'administration communale de Plan-les-Ouates, annexées et qui font partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur de cette nouvelle version au ... 2025.

CA/CK #32245 – avril 2025